
Rapport sur la fête civique qui a eu lieu à Franciade le décadi 30 brumaire, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Rapport sur la fête civique qui a eu lieu à Franciade le décadi 30 brumaire, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 709-710;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41155_t1_0709_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

VI.

RAPPORT SUR LA FÊTE CIVIQUE QUI A EU LIEU A FRANCIADE, LE DÉCADI 30 BRUMAIRE (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Citoyen,

La députation qui a été nommée pour assister à la fête civique qui a eu lieu à Franciade, le décade 30 du dernier mois, a rempli sa mission, et elle m'a chargé de vous en rendre compte (3).

Cette fête avait deux objets, dont l'un était de célébrer la mémoire de Marat et des autres martyrs de la liberté; l'autre, de consacrer les victoires remportées par la raison sur le fanatisme et la superstition.

Cette fête, embellie par le concours réuni des députations de toutes les autorités constituées de Paris, de la société des Jacobins, des sections, des Sociétés populaires, des différentes communes du district de Franciade, d'une multitude immense de citoyens, a été tout à la fois auguste, touchante et majestueuse. Le patriotisme s'y est déployé dans toute son énergie; le sentiment de la fraternité respirait dans tous les cœurs; l'air n'a cessé d'y retentir des cris de *vive la République, vive la Convention nationale, vive la Montagne!* Ces cris n'y étaient interrompus que par les imprécations portées contre les tyrans et la tyrannie.

La cérémonie a été longue; elle a été prolongée par différentes stations, qui toutes ont offert des scènes attendrissantes; comme c'est là où a résidé la partie morale de la fête, j'en exprimerai rapidement les principaux traits.

La première station a eu lieu au milieu d'une place spacieuse où on avait élevé en terre, revêtue de gazon, une montagne ombragée de cyprès, de pins, de saules, de différents arbres et arbustes consacrés au silence et au recueillement. Dans l'épaisseur de ce mont on avait pratiqué une grotte, image de celle où Jean-Jacques Rousseau se recueillait pour méditer sur les lois sublimes de la nature. Les bustes de ce sage, de Voltaire et de Franklin, réunis à ceux de Marat, Pelletier et Chalier, ornaient ce temple de la nature.

Arrivés sur ce mont, qui inspirait un respect religieux, différents orateurs y ont prononcé des discours brûlants de patriotisme. Les vertus des bienfaiteurs de l'humanité et des fondateurs de notre liberté y ont été consacrées et présentées au respect et à la vénération des citoyens. Un des représentants obtint des premiers la parole, et remplit le même devoir au nom de la patrie reconnaissante. Des hymnes civiques y ont été chantés avec ce feu brûlant dont chacun se sentait animé. Une jeune fille y récita un précis historique de la vie de Guillaume Tell, et de l'établissement de la liberté helvétique.

(1) Le rapport sur la fête civique qui a eu lieu à Franciade n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais on le trouve *in extenso* dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance. Nous ignorons quel en est l'auteur.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(3) Voy. ci-dessus, séance du 29 brumaire an II, p. 513, la composition de cette députation.

Après cette première station nous nous sommes rendus sur la place publique où on avait élevé l'autel de la patrie. La figure de la vérité y était exposée aux regards des citoyens, symbole caractéristique des triomphes qu'elle venait de remporter sur l'ignorance et les préjugés. De nouveaux discours y furent prononcés, des hymnes civiques s'y firent entendre, et un concert patriotique y fut exécuté par un chœur de jeunes filles. Le recueillement des citoyens était le garant de l'intérêt que ces chants leur inspiraient.

En face de l'autel de la patrie était élevé un bûcher qui devait consumer d'antiques débris de la tyrannie et de la féodalité, de vieux papiers et parchemins, jadis entassés dans des dépôts créés par l'orgueil et la barbarie; celui de nous qui fut invité d'y mettre le feu, fit en prenant la torche, une courte invocation à l'Éternel, pour que tous les symboles de barbarie et de tyrannie qui avaient affligé l'humanité, disparussent de la surface du globe, comme allaient disparaître par les flammes vengeresses ces odieux monuments du malheur de nos pères.

Une troisième station se fit dans le temple de la raison, substitué à la ci-devant église: c'est là qu'un de nos collègues y peignit, dans un discours, les maux que le fanatisme avait causés, et il le fit avec une telle expression, que l'enthousiasme se communiqua à tous les auditeurs, qui, après des marques d'une approbation unanime, demandèrent la publicité de ce discours, et jurèrent de poursuivre partout les restes hideux de la superstition et du fanatisme.

Un des objets les plus frappants du cortège était un tombeau fangeux, traîné par deux ânes de la plus dégoûtante figure, dans lequel on avait entassé différents emblèmes et monuments de royauté, de féodalité, d'aristocratie, de tableaux blasonnés de ci-devant seigneurs, prélats, abbés. Sur le devant de cette ignoble voiture, était placée la statue d'un roi enchaîné, figurant celle du dernier de nos tyrans. Jamais voiture ne fut chargée de plus sales immondices; elles furent jetées dans le bûcher, et dévorées dans un instant par les flammes.

Nous fûmes dédommagés de ce spectacle hideux, par l'aspect d'un char triomphal, sur lequel étaient assises deux jeunes et vertueuses citoyennes, parmi les quelles on comptait plusieurs mères de famille qui allaitaient leurs enfants qu'elles tenaient dans leurs bras, et qui offraient, par ce sublime exemple, l'accomplissement du plus sain des devoirs.

La cérémonie a duré depuis midi jusqu'à six heures, et elle s'est faite dans le plus grand ordre et à la satisfaction de tous ceux qui en ont été les témoins.

La Société populaire et la municipalité ont montré le zèle le plus actif et la plus grande sollicitude envers tous les étrangers que le patriotisme y avait rassemblés.

Je ne dois omettre de dire à la Convention que cette société a armé et équipé à ses frais deux cavaliers. La bonne tenue de ces cavaliers jacobins, et le courage vraiment républicain dont ils nous ont paru animés, nous ont déterminés à leur donner, au nom de la Convention, des témoignages de reconnaissance de leur dévouement.

Enfin la fête s'est terminée par des banquets civiques et fraternels, préparés par les citoyens de la Franciade pour tous les étrangers qui s'étaient rendus à la fête. La joie et la gaieté

y ont régné, l'union la plus sincère rapprochait tous les cœurs; les vœux les plus ardents pour la prospérité de la République et des représentants du peuple, y ont été unanimement formés; et tous les citoyens n'ont offert que le spectacle touchant d'une seule et même famille réunie par une mère commune, sous les lois bienfaisantes de la liberté et de l'égalité.

Nous croyons devoir rendre aux citoyens de la Franciade la justice de dire que l'esprit public est excellent parmi eux, et au point de maturité pour la complète révolution. Si tous les territoires de la République étaient à la même élévation, la superstition serait promptement anéantie, et se verrait remplacée par les lois simples et durables de la nature et de la raison.

VII.

ADRESSE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANTONIN (1),
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

La commune de Saint-Antonin, département de l'Aveyron, district de Villefranche, canton et municipalité de Saint-Antonin, ne voulant d'aucune manière avoir aucun rapport de nom ni de fait avec les bienheureux du paradis, a adopté, à la majorité plus qu'absolue des suffrages de ses concitoyens, le nom de *Libreval*, comme répondant mieux à l'énergie républicaine et aux sentiments patriotiques qui ont toujours distingué cette commune; n'ignorant pas que si leur ville portait le nom d'un saint d'autrefois, on pourrait prendre ses habitants pour des capucins, et non pour des hommes libres qui ne connaissent d'autre culte que la liberté, d'autres vertus que les devoirs de citoyen, et d'autres miracles que les actes de bravoure de leurs frères d'armes.

Mention honorable.

VIII.

ADRESSE DE LA COMMUNE DE HAM, DISTRICT
DE PÉRONNE, DÉPARTEMENT DE LA SOMME (4).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (5).

La commune de Ham, district de Péronne, département de la Somme, vient déposer sur l'autel de la patrie l'argenterie et les hochets de la superstition. Elle renonce au catholicisme, en faveur de la liberté. Son culte présent et à venir n'est et ne sera que l'ardent amour de la liberté et de l'égalité, le respect aux lois, aux autorités constituées, sa haine pour les tyrans, leurs esclaves et les traîtres qu'ils soudoient, et son esprit philosophique pour

toutes les gueuseries sacerdotales, qui avilissent l'homme et lui ôtent sa dignité. Elle demande également de changer le nom de la ville de Ham en celui de Sparte, rougissant d'être appelée comme un impur repaire de l'Allemagne, asile de la tyrannie. Elle invite aussi la Convention à rester à son poste.

Mention honorable.

IX

LETTRE DU REPRÉSENTANT COUTURIER, PAR
LAQUELLE IL TRANSMET A LA CONVENTION
LE DISCOURS PRONONCÉ A LA SOCIÉTÉ POPU-
LAIRE D'ÉTAMPES LE 27 BRUMAIRE DE L'AN II,
PAR LE CITOYEN CROSNIER (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le représentant du peuple Lecouturier écrit d'Étampes, le 27 brumaire, qu'il va faire à Dourdan la collecte de l'argenterie des églises (3). Il envoie le discours suivant, dont la Convention a ordonné l'insertion au bulletin.

Discours prononcé à la Société populaire, le 23 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible, par le citoyen Crosnier, dont le civisme a été discuté le 22 du même mois.

Représentants,

Grâce au généreux montagnard Couturier, le district d'Étampes est régénéré; les citoyens qui l'habitent ont les yeux dessillés; les préjugés sont foulés aux pieds; le temple qui renfermait ces signes extérieurs d'un culte proscrit par la philosophie, est dédié à la raison triomphante.

Ces temples, garde-magasins des trésors formés par le fanatisme, sont dépouillés de ce faste orgueilleux qui flattait une troupe de ministres, devenus redoutables à force de superstition; ces trésors sont rendus à la nation.

Nos ennemis, ces oppresseurs de l'humanité, entendront le son de nos cloches; il portera la mort dans cette horde de brigands et au milieu des despotes; la liberté triomphera par les objets mêmes qui l'enchaînaient.

Les instruments de nos erreurs sont détruits; cette classe d'hommes qui abusait de notre crédulité est abattue. Ils ne viendront plus, ces hommes présomptueux, effrayer les derniers moments de l'homme expirant; ils ont eux-mêmes abjuré leurs erreurs et livré aux flammes les titres dont ils se paraient; plusieurs d'entre eux ont ratifié l'obéissance qu'ils devaient à la nature; ils ont contracté l'obligation de remplir le premier de ses devoirs. Citoyens législateurs, tels sont les effets de vos sages et

(1) Il n'y a aucune commune de ce nom dans le département de l'Aveyron.

(2) L'adresse de la commune de Saint-Antonin n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(3) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(4) L'adresse de la commune de Ham n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(5) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(1) La lettre de Couturier n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais on en trouve un extrait, auquel est joint le discours du citoyen Crosnier, dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(3) La lettre de Couturier ne figure pas dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.